

Nomination/Affectation du Directeur des Ressources Humaines Adjoint

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation, notamment son article L 712-2 ;
- Vu** la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 février 2021 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** le procès-verbal de la commission de recrutement du Directeur des ressources humaines adjoint en date du 20 juillet 2021 ;

ARRETE

Article 1

A compter du **1^{er} septembre 2021**, **Monsieur Frédéric ELOUIN JIBOTH-JUAOUN**, Attaché d'Administration de l'Etat (AAE), est nommé **Directeur des Ressources Humaines Adjoint** de l'Université des Antilles.

Article 2

A compter de cette même date, **Monsieur Frédéric ELOUIN JIBOTH-JUAOUN** est affecté à la Direction des Ressources Humaines – Administration Générale – Campus universitaire de Fouillole.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 29 juillet 2021

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY